



Délibération n° 70 / 2015

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine KEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Michaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIÉ.

Absents excusés : Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Monsieur Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Fabien LE PRUNNENEC (pouvoir à M. Denis GALINIER), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie- Thérèse MERCIER (Pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Joseph MARCO (Pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Jeunesse, petite enfance et affaires scolaires – Dispositif d'aide au permis de conduire – Attribution d'aides.**

*Madame Karine QUEVEDO, conseillère municipale, déléguée à la jeunesse, expose au Conseil municipal :*

Dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire approuvé par délibérations n° 19 / 2011 du 1<sup>er</sup> avril 2011 et n° 83 / 2014 du 20 juin 2014, la commune est sollicitée pour apporter son concours.

Les candidats sélectionnés ne pourront prétendre qu'une seule fois à l'attribution de l'aide.  
Cette somme de 200 € sera versée directement à l'auto-école après l'obtention du code sur présentation d'un justificatif de réussite.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 70/2015

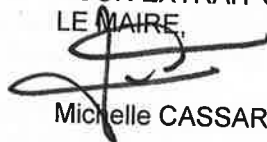
Objet : Jeunesse, petite enfance et affaires scolaires – Dispositif d'aide au permis de conduire  
– Attribution d'aides.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention de 200 € à chacun des candidats retenus par la commission Education Jeunesse, dans le cadre du dispositif d'aide au permis de conduire ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 22 octobre 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN